



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS
33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 87 43 02 11
Télécopie : 05 87 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 18
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 10
Nombre de membres présents : 18
Nombre de membres représentés : 18

Nombre de suffrages exprimés : 18
Pour :
Contre :
Abstentions :

Date Convocation : 08/04/2021
Date d'affichage de la convocation : 08/04/2021
Délibéré par le Conseil Municipal
À Cubzac les Ponts, le 13/04/2021

Envoyé en préfecture le 06/05/2021

Reçu en préfecture le 06/05/2021

Affiché le - 7 MAI 2021

ID : 033-213301435-20210413-2021_24_V2-DE

Délibération n° 2021 – 24

CA20 – BP21

Mardi 13 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le treize du mois d'avril à dix-huit heures trente se sont réunis en dans le lieu extraordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le huit avril deux mille vingt et un

Présent(s) : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX-MICHEL - Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY - Hélène BURESI - Corinne JEANDONNET - Michel BARSE - Elodie KOPF - Benoît DULAU - Elvira MOMMERT - Jean-Roger THULLIAS - Johann PETIT - Nathalie TRIGANT - Mathieu OLIVEIRA - Isabelle BERNADET - Vincent TRISTRAM

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration :

Absent(s) excusé(s) :

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Jean-Pierre PRAT

DELIBERATION PORTANT AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020 BUDGET PRINCIPAL

Vu la délibération n°2021-028 portant approbation du Compte Administratif du Budget principal 2020,

Vu la délibération n°2021-001 portant Restes à Réaliser 2020,

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Alain TABONE, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement et d'investissement comme suit :

⇒ Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice :	Excédent :	288 006,60.....	€
	Déficit :	00,00.....	€
Résultat reporté de l'exercice antérieur :	Excédent :	100 000,00.....	€
<i>(Ligne 002 du CA)</i>	Déficit :	00,00.....	€
Résultat de clôture à affecter : (A1)	Excédent :	388 006,60.....	€
(A2)	Déficit :	00,00.....	€

⇒ Besoin réel de financement de la section d'investissement :

Résultat de la section d'investissement :	Excédent :	144 413,80.....	€
de l'exercice	Déficit :	00,00.....	€
Résultat reporté de l'exercice antérieur :	Excédent :	694 685,34.....	€
<i>(ligne 001 du CA)</i>	Déficit :	€



Résultat comptable cumulé :	(R001)	Excédent :	839 099,14.....	€
	(D001)	Déficit :	00,00.....	€
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :			13 358,23.....	€
Recettes d'investissement restant à réaliser :			328 592,70.....	€
solde des restes à réaliser :			315 234,47.....	€
(B) Besoin (-) réel de financement :			00,00.....	€
Excédent (+) réel de financement :			1 154 333,61.....	€

⇒ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement :**

Résultat excédentaire (A1)

En couverture des besoins de réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R1068) :	00,00.....	€
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R1068) :	313 006,60.....	€

SOUS TOTAL (R1068) : 313 006,60..... €

En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du Budget N+1) :	75 000,00.....	€
---	----------------	---

TOTAL (A1) : 388 006,60..... €

Résultat déficitaire (A2) en report en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119/Déficit reporté à la section de fonctionnement D002) :	€
--	-------	---

⇒ **Transcription budgétaire de l'affectation du Résultat :**

SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1
	75 000,00 €		839 099,61 €
			R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé
			313 006,60 €

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Le Maire,

Alain TABONE